



Avis public d'élection

CONFORMÉMENT À l'article 99 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Municipalité : Ville de Lorraine

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Annie Chagnon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Poste de conseillère ou conseiller au siège # 1
 - Poste de conseillère ou conseiller au siège # 2
 - Poste de conseillère ou conseiller au siège # 3
 - Poste de conseillère ou conseiller au siège # 4
 - Poste de conseillère ou conseiller au siège # 5
 - Poste de conseillère ou conseiller au siège # 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants, idéalement en ayant pris un rendez-vous au préalable :

Horaire

- Lundi 20 septembre 2021 au mercredi 22 septembre 2021, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h;
- Jeudi 23 septembre 2021, de 9 h à 20 h;
- Lundi 27 septembre 2021 au mercredi 29 septembre 2021, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h;
- Jeudi 30 septembre 2021, de 9 h à 20 h;
- Vendredi 1^{er} octobre 2021, de 9 h à 16 h 30.

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Autre jour de vote par anticipation (facultatif) : **Lundi 1^{er} novembre 2021**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car :
 - vous êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - vous présentez des symptômes de COVID-19;
 - vous avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - vous êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez être inscrit sur la liste électorale et faire une demande en communiquant avec le bureau de la présidente au plus tard le mercredi 27 octobre 2021, avant 16 h 30.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si vous être domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du lundi 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux. Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Nancy Ouellette ;

6. Vous pouvez joindre le bureau de la présidente d'élection aux coordonnées suivantes :

**33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9
450 621-8550, poste 223 ou poste 273
elections@ville.lorraine.qc.ca**

Donné à Lorraine, le jeudi 2 septembre 2021



Annie Chagnon, présidente d'élection

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.